

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DE-036-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 13
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-sept heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - Michel PONS – CELCE Chantal

Absents excusés représentés : ERLINGER Delphine (pouvoir à Michel PONS)
PERRET Orianne (pouvoir à Charlotte JULLIEN)

Absents excusés :

Mme Amandine ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : ACCEPTATION DU DON DE L'ASSOCIATION LI ARRIBAREM PROU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes publiques, notamment l'article L.1121-4,

Considérant le souhait de l'association « Li Arribarem Prou » présidé par Monsieur Jean-François LAFARGE, d'effectuer un don d'un montant de 2611,38 euros à la mairie de Manteyer;

Considérant que ce don n'est affecté à aucun un projet,

Considérant la volonté de la commune de Manteyer d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

- D'ACCEPTER le don de 2611,38 euros qui n'est grevé d'aucune charge ou condition présente et à venir.

- D'AUTORISER l'encaissement des fonds

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 2 pouvoirs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260430-036-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

